***ETHIQUE ET DEONTOLOGIE***

Lors de la passation des Devoirs entre Gérard et Evlyne le 19 juin dernier, j'avais conclu mon propos en ce qui concerne l'Ethique en vous disant que le terme qui me paraissait la mieux définir était "L'esthétique du dedans" que l'on pourrait également définir comme "la santé de de notre Ame LION".

Je voudrais aujourd'hui axer mon propos sur la notion de déontologie qui comme vous le savez est l'ensemble des règles et devoirs qui régissent notre conduite à tenir dans la vie de tous les jours que ce soit sur le plan professionnel ou personnel. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession ou d'une association. Les termes**"éthique" et "déontologie"** peuvent paraître identiques mais leur sens diffèrent. Il existe en effet une nuance qui fait que l'éthique et la déontologie ne signifient pas la même chose:

**- L’Ethique donne des principes directeurs :**

**- La règle déontologique leur donne un contenu concret**

Le mot Déontologie nous vient du grec comme l'éthique, plus précisément du mot *deontos* qui signifie **devoir**. C'est une branche de l'éthique qui établit les fondements des devoirs d'une personne en **fonction de la morale**.

LA MORALE se réfère aux moeurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du BIEN, alors que l'Ethique consiste à diriger la conduite humaine en tenant compte consciemment

des valeurs en jeu.

L'ETHIQUE doit être une réflexion qui porte sur les valeurs, dans le but de les critiquer de les corriger éventuellement en fonction des modifications que la vie de tous les jours fait émerger. Cette réflexion ne peut donc qu'être qu'alimentée par la morale, la philosophie, la psychologie et par la sociologie.

LA DEONTOLOGIE quant à elle regroupe un ensemble de devoirs, d'obligations et des responsabilités qui nous incombent dans le cadre de l'exercice de nos fonctions professionnelles ou citoyennes.

La déontologie précise les bonnes et les mauvaises pratiques. Elle identifie les pratiques douteuses, ambiguës ou illégitimes au plan socio-moral pour ne conserver que celles qui méritent d’être retenues. L'obligation faite aux individus de se plier aux impératifs du devoir relève également de l'ordre de l'Ethique.

Il est de notre responsabilité de rendre compte de nos actes et de ceux dont on a la charge, ce qui nous oblige en outre à assumer les conséquences de nos décisions et actions.

Enfin la valeur de notre jugement personnel liée à nos aspirations individuelles ou collectives constitue une préférence pour la conduite qui inspirent nos gestes et nos décisions.

En tant que membres du LCI nous devons respecter le code de déontologie défini par nos instances, dont je rappellerais succinctement les notions qui me paraissent les plus fondamentales:

**Considérer**l'amitié comme une fin et non comme un moyen.

**Garder** toujours présentes à l'esprit mes obligations de citoyen envers mon pays et ma communauté, et leur assurer ma loyauté indéfectible dans mes paroles et mes actes Leur consacrer spontanément de mon temps, de mon travail et de mes moyens.

**Aider** mon prochain en apportant ma sympathie à ceux qui souffrent, mon aide aux faibles et mon soutien aux nécessiteux.

**Être prudent**dans mes critiques et généreux dans mes louanges de façon à construire et non pas à détruire.

 Je terminerai mon propos en affirmant notre fierté en tant que Lions de porter haut l'étendard de nos valeurs, de faire de nos convictions des réalités et de l'Ethique notre identité

René VERDELHAN Grenoble Doyen 103 CS Cabinet du Gouverneur 16 10 2021